

Communiqué de presse

Le Conseil départemental de la Lozère et le Parc national des Cévennes renforcent leur partenariat

Le 1^{er} octobre, à l'issue de la réunion du conseil d'administration du Parc national, Laurent Suau, président du conseil départemental de la Lozère, Stéphan Maurin, président du conseil d'administration du Parc national et Vincent Cligniez, directeur de l'établissement public du Parc ont signé une convention d'application de la charte du Parc national pour la période 2025 / 2028.

Approuvée en 2013, la charte du Parc national des Cévennes définit le projet du territoire pour quinze ans. Elle fixe les grandes orientations de développement durable et de protection de l'ensemble du territoire, traduisant la solidarité écologique entre le cœur et l'aire d'adhésion, et plaçant au centre du projet la relation entre l'humain et la nature.

Des conventions d'application de la charte sont signées entre l'établissement public et chacune des 114 communes adhérentes ainsi que les partenaires publics. La convention signée entre le conseil départemental de La Lozère et le Parc national vise à favoriser la convergence de leurs politiques publiques respectives afin de répondre aux orientations et aux objectifs fixés par la charte du Parc national. Elle permettra également de renforcer le cadre de travail partenarial en favorisant les échanges techniques et la coordination pour les études et projets structurants d'intérêt commun pour la période 2025-2028.

« La signature de cette convention matérialise un travail engagé depuis de nombreuses années entre le Conseil départemental et le Parc national. Les conseillers départementaux sont d'ailleurs présents dans toutes les instances du Parc. Les actions réalisées en partenariat porteront notamment sur la gestion des infrastructures routières sur le territoire du Parc, l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique ou encore la réduction de la pollution lumineuse sur l'ensemble de la Lozère afin d'atteindre les engagements du label RICE », a déclaré, Laurent Suau, président du Conseil départemental de la Lozère.

« Cette convention valorise et renforce un partenariat de travail quotidien sur le terrain des équipes de nos deux structures, déjà existant, au service des populations, de l'intérêt général et de la préservation des biens communs. Elle identifie, face aux grands défis que doit relever notre territoire des actions concrètes pour lesquelles la mutualisation de nos efforts et de nos compétences est nécessaire. Je pense à la préservation de l'eau par l'amélioration de nos connaissances sur le fonctionnement de cette ressource en milieu granitique, la préservation de nos patrimoines naturels et culturels dans un contexte de changement climatique, l'accueil et l'accompagnement de nos visiteurs dans la compréhension et le respect de ces patrimoines... », a déclaré, Stéphan Maurin, président du Parc national.

Dans le cadre de cette convention, le conseil départemental de la Lozère et l'établissement public du Parc travailleront ensemble sur de nombreux projets et thématiques dont les suivants : le renforcement des dispositifs de découverte du territoire, le renforcement de la prise en compte de la biodiversité sur le domaine privé ou public des collectivités, la préservation des paysages constitutifs du bien UNESCO, l'amélioration des connaissances sur la ressource en eau, l'adaptation au changement climatique et le renforcement de l'exemplarité écotouristique.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières